

Ambroisie :
augmentation du nombre de personnes allergiques

*Le 1^{er} pic d'allergie est prévu le 1^{er} août
selon le Réseau National de Surveillance Aérobiologique.*

Paris, le 24 juillet 2018 – Les allergies à l'ambroisie se développent. Les tout derniers chiffres publiés par *l'Observatoire des ambrosies*, en partenariat avec *l'Agence Régionale de la Santé Auvergne-Rhône-Alpes* sont inquiétants : **660 000 personnes sont allergiques dans cette seule région**. Le coût de l'ambroisie s'élève à 41 millions d'euros répartis en consultations (40%), désensibilisation (20%), dépenses de médicaments (16%) et arrêts de travail (14%). **Près de 6,7 millions de personnes (86% de la population) ont été exposées plus de 20 jours à une quantité de pollens suffisante pour générer des symptômes chez les personnes sensibles à l'ambroisie**. A force d'être exposées aux pollens, les populations peuvent devenir allergiques des années plus tard entraînant ainsi une hausse progressive du nombre de victimes d'allergies.

Scenario du pire

L'Observatoire des ambrosies a réalisé une extrapolation de ces chiffres avec une infestation à l'identique sur l'ensemble du territoire en tenant compte de la population des régions. Dans ce scénario du pire, **5,3 millions de personnes consommeraient des soins en rapport avec l'allergie à l'ambroisie pour un coût total des soins proche de 329 millions d'euros**.

Coordonner la lutte

« *La coordination de la lutte est un élément majeur* » commente Dino Cinieri, président du Comité Parlementaire. La plante invasive et allergène qui se développe autour du 45° parallèle est désormais présente en dessous d'une ligne Strasbourg-Paris-Rouen. C'est pour cette raison que la Direction Générale de la Santé a lancé vendredi 20 juillet un appel aux municipalités et communautés de communes visant à nommer des référents ambroisie. Ces derniers jouent un rôle fondamental dans la lutte. Dans ce cadre, le site www.signalement-ambroisie.fr initié par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes et le RNSA permet d'affiner la carte globale de la présence de l'ambroisie. « *Il est maintenant*

possible de mieux localiser la plante et d'avoir une action plus efficace à grande échelle. Le signalement est à la base du traitement, qui sera le gage de la destruction de la plante avant la grenaison. Seule une action de cette envergure, répétée année après année, permettra de limiter l'expansion de la plante et de voir la diminution de son aire d'implantation » selon l'ARS.

Les agriculteurs, 1^{ères} victimes

Le monde agricole doit continuer à se mobiliser à l'image de la chambre d'agriculture de l'Isère qui est engagée depuis 15 ans dans un plan d'information des agriculteurs. Les producteurs sont les 1^{ères} victimes de la plante invasive du fait de l'importance de l'espace agricole. Les professionnels insistent sur la nécessité de disposer de solutions adaptées aux conditions pédoclimatiques de chaque parcelle. Dans certaines situations, la lutte mécanique sera possible et doit être privilégiée. Dans d'autres, le passage de la bineuse ou de la déchaumeuse ne servira à rien. Il faudra recourir à un désherbant. Pour les cultures de tournesols dans lesquelles l'ambrosie exerce une pression particulièrement importante, les VTH (Végétaux Tolérants aux Herbicides) constitueront une solution dans certains cas de désherbage. Quelle que soit la situation, la lutte coordonnée entre les agriculteurs et les collectivités est indispensable pour que éviter qu'aucune zone ne soit oubliée. « *Les agriculteurs ont besoin d'être encouragés car la lutte leur demande du temps et constitue un coût financier en raison de l'utilisation de carburant, de matériel ou de désherbant* » commente Dino Cinieri.

L'ambrosie doit être prise en compte dans le Plan Biodiversité

Le Comité Parlementaire demande que l'ambrosie et les autres espèces invasives soient prises en compte dans le Plan sur la Biodiversité récemment présenté par le Ministère de la Transition écologique. Ces espèces constituent un fléau contre la biodiversité et sont un phénomène inquiétant pour l'ensemble des acteurs.

A propos du Comité Parlementaire de suivi du risque Ambrosie et autres plantes invasives

*Le « Comité Parlementaire de suivi du risque Ambrosie » a été initié en avril 2011. Il est présidé par **Dino Cinieri**, député de la Loire et conseiller régional d'Auvergne-Rhône-Alpes. Ce comité est un trait d'union entre les attentes des citoyens perçues en circonscription et les moyens déployés par les autorités sanitaires et environnementales.*

Le Comité Parlementaire de suivi du risque Ambrosie et autres espèces invasives se donne comme objectifs de :

- **Sensibiliser** le grand public et les décideurs à l'ambrosie et aux autres plantes invasives
- **Valoriser les bonnes pratiques de lutte**
- **Se faire l'écho des actions menées sur le terrain**